

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation  
01/04/2026

Nombre de conseillers municipaux  
En exercice : 29  
Présents : 27  
Procurations : 01  
Votants : 28

**OBJET :**

**FINANCES**

-----  
**Débat d'orientation budgétaire 2026**  
-----

En l'an deux mille vingt-six et le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme COSTASECA-VIDALOU Bernadette, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. LABELLE Thierry, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PUIGMAL Patrick, Mmes BENARD Gisèle, BOISORIEUX Michelle, DUNYACH Monique, BARANOFF Brigitte, MM. M. DERBOIS Guy, MARITON Bruno, BRISSAUD Nina, MM. MAS Jean-Louis, FROIDEVAUX Sébastien, PEJOAN Philippe, Mmes MILLET Frédérique, GRIERSON Anne, MM. ROIG Julien, PARAYRE Jean, MORET Thierry, Mme MARTINEZ Montserrat, Mmes WICKENBURG Sarah, ROCA Aurélie, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration : M. BRULE François, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme ROCA Aurélie, Conseillère Municipale

Absent : M. BELTRAN José, Adjoint

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine, Adjointe

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a modifié les modalités de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique... ».

Avec la mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57, le débat d'orientation budgétaire doit se tenir désormais dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif. Le rapport d'orientation budgétaire constituant un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale, est annexé à la présente.

**LE CONSEIL MUNICIPAL entendu le rapport et après en avoir délibéré,  
DECIDE**

- **DE PRENDRE** acte de la tenue du débat sur l'orientation budgétaire relative à l'exercice 2026 sur la base du rapport annexé à la délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**



**Le secrétaire de séance,**  
**Sandrine CAPEILLE**

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 066-216600494-20260408-DCM642026-DE

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 066-216600494-20260408-DCM642026-DE



# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**

---

## SOMMAIRE

<b>PARTIE I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER</b>	Page 04
<b>PARTIE II –LOI DE FINANCES 2026</b>	Page 05
<b>PARTIE III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DE CERET</b>	Page 06
<b>I – LES TENDANCES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET EVOLUTION DES EPARGNES DE LA COMMUNE</b>	Page 06
A- Dépenses et recettes de fonctionnement	
B- Evolution de l’Epargne	
<b>II – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>	Page 08
1. Les recettes	
2. Les dépenses	
<b>III – LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT ET LA CHARGE DE LA DETTE</b>	Page 13
A – <u>Le programme d’investissement</u>	
B – <u>Endettement et durée de désendettement</u>	Page 16
1. L’endettement	
2. L’extinction de la dette	
<b>IV – LES BUDGETS ANNEXES</b>	Page 18

## PREAMBULE

Instaurée par la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités Locales.

Avec la mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57, le débat d'orientation budgétaire doit se tenir désormais dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire garantit l'information des conseillers municipaux et permet de rendre compte de la gestion de la Ville et d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il donne l'occasion aux élus de s'exprimer sur une visibilité pluriannuelle des opérations d'investissement qui seront portées.

Les lois de 2015 et 2018 sont venues renforcer les modalités de la tenue du débat, en y imposant des règles communes à l'ensemble des collectivités territoriales.

Ainsi l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 Août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe est venue renforcer les obligations de la collectivité en précisant que le débat devait s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Depuis la Loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, de nouvelles règles s'appliquent au débat d'orientation budgétaire. Il est alors spécifié que chaque collectivité ou groupement de collectivités présente ses objectifs concernant :

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
2. L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

La loi du 18 décembre 2023, de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et les moyens qui permettront de l'atteindre, dans un contexte de sortie de crise économique et sanitaire liée au Covid.

Par conséquent, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, sont exposées à travers ce rapport les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ainsi que les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget 2026.

Ces hypothèses porteront également sur l'évolution de la fiscalité locale, sur la structure, la gestion et l'évolution de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le Rapport d'Orientation Budgétaire comporte en outre les informations relatives aux effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective de travail dans la collectivité.

Le rapport devra être transmis par la commune au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il sera également mis à la disposition du public à la mairie et par voie dématérialisée sur le site de la ville dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

## PARTIE I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Le contexte économique et financier international demeure, en ce début d'année 2026, marqué par une forte incertitude. Après plusieurs années successives de crises de pandémies, de tensions énergétiques, d'inflation élevée et d'instabilité géopolitique, l'économie mondiale semble progressivement entrer dans une phase de stabilisation, bien que les équilibres restent fragiles.

Selon les dernières perspectives économiques du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale devrait atteindre environ 3 % en 2026, un niveau comparable à celui observé en 2025.

Cette croissance reste toutefois inégalement répartie selon les régions du monde. Les économies émergentes, notamment en Asie, continuent d'afficher des taux de croissance supérieurs à ceux des économies avancées. Néanmoins, ces économies restent exposées à plusieurs facteurs de fragilité, parmi lesquels le ralentissement de la demande mondiale, les tensions commerciales entre grandes puissances économiques et la volatilité des marchés financiers.

Par ailleurs, les institutions économiques internationales soulignent que l'économie mondiale reste confrontée à plusieurs risques majeurs : les tensions géopolitiques, les niveaux d'endettement public élevés et l'évolution incertaine des échanges commerciaux internationaux.

L'inflation mondiale, qui avait atteint des niveaux particulièrement élevés entre 2021 et 2023, poursuit sa décrue progressive dans la plupart des économies développées. Toutefois, elle demeure supérieure aux objectifs fixés par les banques centrales dans plusieurs régions du monde.

Dans ce contexte, les principales banques centrales poursuivent des politiques monétaires prudentes. Le Conseil des gouverneurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) a notamment décidé lors de sa réunion de février 2026 de maintenir inchangés ses principaux taux directeurs, estimant que l'inflation devrait progressivement converger vers son objectif de 2 % à moyen terme.

Les marchés de l'énergie demeurent également marqués par une forte volatilité. Les tensions géopolitiques persistantes, notamment en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, continuent d'avoir un impact sur les prix du pétrole et du gaz.

Parallèlement, la transition énergétique et écologique constitue désormais un enjeu majeur pour l'ensemble des économies. Les investissements destinés à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à transformer les infrastructures énergétiques mobilisent des financements publics et privés considérables.

Les catastrophes climatiques de plus en plus fréquentes génèrent également des coûts économiques importants, pesant sur les finances publiques de nombreux États.

Enfin, les tensions commerciales entre grandes puissances, notamment entre les États-Unis et la Chine, continuent d'affecter les échanges internationaux et les chaînes d'approvisionnement mondiales, ce qui contribue à maintenir un niveau d'incertitude élevé pour l'économie mondiale.

Dans ce contexte global marqué par des incertitudes économiques et géopolitiques, les perspectives économiques internationales restent donc prudentes et nécessitent une adaptation constante des politiques publiques.

Sur le plan national, l'économie française évolue également dans un  
contraint.

Selon les projections de la Banque de France, la croissance économique française devrait se situer  
autour de 1 % à moyen terme, après une année 2025 marquée par un ralentissement de l'activité.

Cette croissance modérée s'explique notamment par plusieurs facteurs, une consommation des  
ménages encore prudente, un niveau d'épargne élevé, un contexte international incertain pesant sur  
l'investissement.

Par ailleurs, la situation des finances publiques françaises reste particulièrement contrainte.

Le déficit public reste élevé et devrait se situer autour de 5 % du produit intérieur brut en 2026,  
après avoir atteint environ 5.5% du PIB en 2025.

La dette publique française reste également à un niveau élevé, dépassant les 110 % du PIB, ce qui  
limite les marges de manœuvre budgétaires de l'État et impose une trajectoire de redressement  
progressive des finances publiques.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales sont appelées à contribuer à l'effort national de  
maîtrise de la dépense publique.

Les collectivités territoriales jouent en effet un rôle essentiel dans l'investissement public local. Elles  
représentent près de 70 % de l'investissement public civil en France, notamment dans les domaines  
de l'aménagement du territoire, des infrastructures, des équipements publics et de la transition  
énergétique.

Dans ce contexte économique et financier exigeant, les collectivités doivent adapter leur stratégie  
budgétaire afin de préserver leurs équilibres financiers tout en poursuivant les investissements  
nécessaires au développement de leur territoire.

## **PARTIE II – LOI DE FINANCES (LFI) 2026**

La loi de finances pour 2026 a été adoptée dans un contexte budgétaire et institutionnel particulièrement contraint, marqué notamment par le recours à plusieurs reprises à l'article 49.3 et une validation finale par le Conseil constitutionnel en février 2026.

Les analyses publiées par la Gazette des communes mettent en évidence une évolution notable du cadre financier des collectivités territoriales. Celles-ci sont désormais pleinement intégrées à la trajectoire nationale de redressement des finances publiques, traduisant une participation renforcée à l'effort de maîtrise de la dépense publique.

Dans ce contexte, les marges de manœuvre financières des collectivités apparaissent plus contraintes. La stabilisation des dotations de l'État, conjuguée à la progression des dépenses de fonctionnement, conduisent à une tension accrue sur les équilibres budgétaires locaux.

La loi de finances 2026 confirme ainsi une évolution vers un pilotage financier plus exigeant des collectivités territoriales, reposant sur une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement, une priorisation des investissements et une optimisation des ressources disponibles.

### **LES PRINCIPALES MESURES POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation versée par l'État aux collectivités territoriales.

Pour l'exercice 2026, l'enveloppe globale de la DGF est maintenue à un niveau stable, dans la continuité des années précédentes.

Toutefois, dans un contexte inflationniste, cette stabilité représente en réalité une baisse en euros constants des ressources pour les collectivités.

Les mécanismes de péréquation horizontale et verticale sont maintenus afin de soutenir les collectivités les plus fragiles.

La loi de finances pour 2026 confirme le rôle central de l'investissement local dans le développement économique des territoires.

Les collectivités pourront continuer de bénéficier de plusieurs dispositifs de soutien, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), le Fonds vert, destiné à financer les projets liés à la transition écologique et améliorent la performance économique.

Ces dispositifs continueront de soutenir notamment la rénovation énergétique des bâtiments publics, les projets de mobilités durables, l'adaptation des territoires au changement climatique.

Le taux du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), est maintenu à 16,404 %, ce qui constitue un levier financier important pour soutenir les projets d'équipement des collectivités.

Les bases fiscales continuent d'être revalorisées automatiquement chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé.

**PARTIE III – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE 2020-2025**

**I- LES TENDANCES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET EVOLUTIONS DES EPARGNES DE LA COMMUNE**

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue désormais le document budgétaire et comptable de référence pour les collectivités territoriales. Il remplace progressivement le compte administratif et le compte de gestion, dans une logique de simplification et de modernisation de la gestion financière locale.

La commune de Céret s’est inscrite dans cette dynamique en adoptant le CFU dès l’exercice 2025, anticipant ainsi son caractère obligatoire à partir de 2026.

**A- DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

*Evolution des dépenses réelles de fonctionnement*

Au terme de l’exercice 2025, les dépenses et les recettes de fonctionnement témoignent d’une gestion budgétaire maîtrisée permettant de maintenir les grands équilibres financiers de la commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont atteint 9 904 008.81 €, soit une augmentation de 3.4% par rapport à 2024.

Ces résultats permettent de dégager une épargne brute d’un montant de 1 025 923.39 € à la clôture de l’exercice.

Rapportées à la population municipale de 7 763 habitants, les dépenses de fonctionnement représentent 1 275.80 € par habitant.

*Evolution des recettes réelles de fonctionnement*

En 2025, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 1.5 %, elles s’élèvent à 10 929 932.20 € et représentent 1 407.95€ par habitant

Ces indicateurs situent la commune dans des niveaux cohérents avec les communes de même strate démographique.

Les dépenses de personnel représentent quant à elles, 51,63 % des dépenses réelles de fonctionnement, ce qui constitue un niveau relativement maîtrisé au regard des obligations de service public assumées par la collectivité.

Chapitre de dépenses	2020	2021	2022	2023	2024	PREVISION 2025
011	2 114 631,29	2 306 907,57	2 379 098,33	2 540 451,84	2 772 374,81	2 857 155,81
012	3 838 459,17	4 100 617,06	4 521 697,04	4 664 538,22	4 820 935,52	5 113 247,95
014	3 790,00	0,00	3 545,47	73 883,45	161 241,68	127 276,00
65	1 116 621,48	1 302 193,39	1 267 612,18	1 350 736,44	1 629 098,84	1 487 517,89
66	247 281,18	222 207,93	204 014,61	177 408,02	185 292,03	284 307,16
67	2 422,59	2 013,31	11 583,27	149 639,39	1 232,56	9 504,00
68				50 000,00	10 150,00	25 000,00
Total : Dépenses	7 323 205,71	7 933 939,26	8 387 550,90	9 006 657,36	9 580 325,44	9 904 008,81
Variation en %		8,3%	5,7%	7,4%	6,4%	3,4%

Chapitre de recettes	2020	2021	2022	2023	2024	PREVISION 2025
013	58 530,75	76 132,78	95 575,32	20 100,18	85 889,40	10 264,12
70	265 618,06	206 453,26	259 773,56	323 805,51	410 705,78	655 850,67
73	6 310 349,41	6 748 969,35	7 513 160,70	7 797 132,31	8 007 541,95	8 097 396,00
74	1 995 531,61	1 649 125,34	1 788 886,80	1 693 601,16	1 750 443,32	1 831 816,35
75	164 908,00	280 613,40	129 795,63	311 652,72	336 674,63	294 072,76
76	22,95	19,89	19,89		45,90	44,37
77	22 686,88	9 724,26	17 677,73	18 416,46	178 136,28	40 487,93
Total : Recettes	8 817 647,66	8 971 038,28	9 804 889,63	10 164 708,34	10 769 437,26	10 929 932,20
Variation en %		1,7%	9,3%	3,7%	5,9%	1,5%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	1 494 441,95	1 037 099,02	1 417 338,73	1 158 050,98	1 189 111,82	1 025 923,39

### B- EVOLUTION DE L'EPARGNE

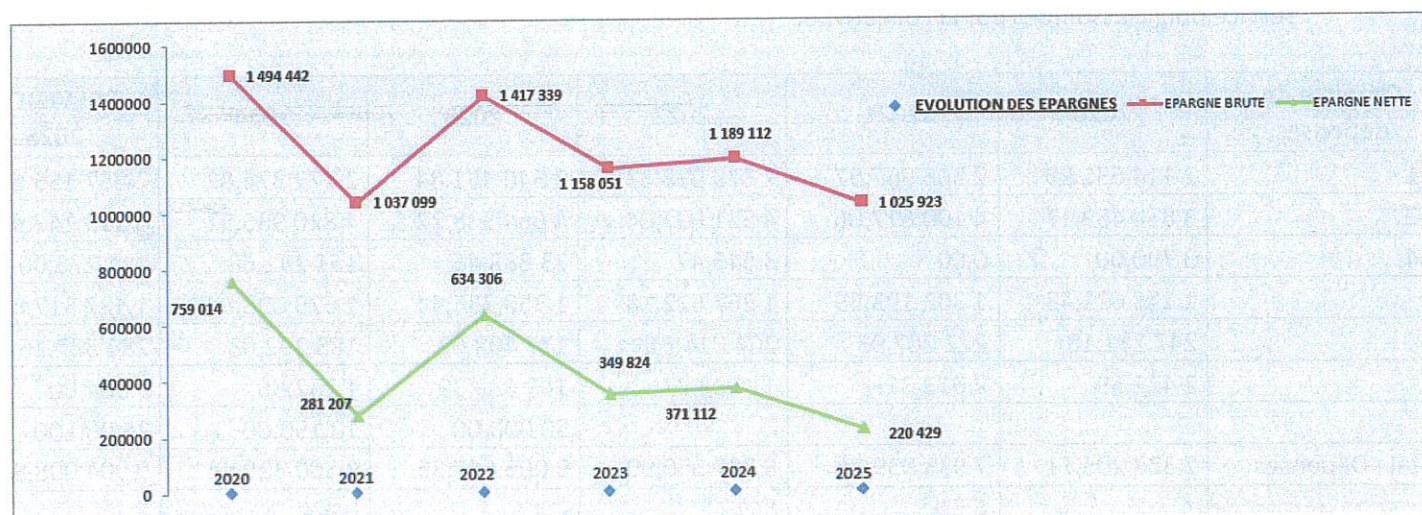
L'épargne brute constitue un indicateur essentiel pour apprécier la capacité d'autofinancement d'une collectivité. Elle correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'exercice 2025 permet de dégager une épargne brute de 1 025 923. Cette épargne permet notamment, de contribuer au financement des investissements communaux et de participer au remboursement du capital de la dette.

Toutefois, les ratios financiers du CFU montrent que la capacité d'autofinancement reste limitée, dans un contexte marqué par, la hausse des charges de fonctionnement, l'augmentation des coûts énergétiques et la progression des dépenses de personnel.

La maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement constitue donc un enjeu majeur pour préserver la capacité d'investissement de la commune.

EVOLUTION DES EPARGNES	2020	2021	2022	2023	2024	2025
EPARGNE BRUTE	1 494 442	1 037 099	1 417 339	1 158 051	1 189 112	1 025 923
EPARGNE NETTE	759 014	281 207	634 306	349 824	371 112	220 429



## II- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

### A- LES RECETTES

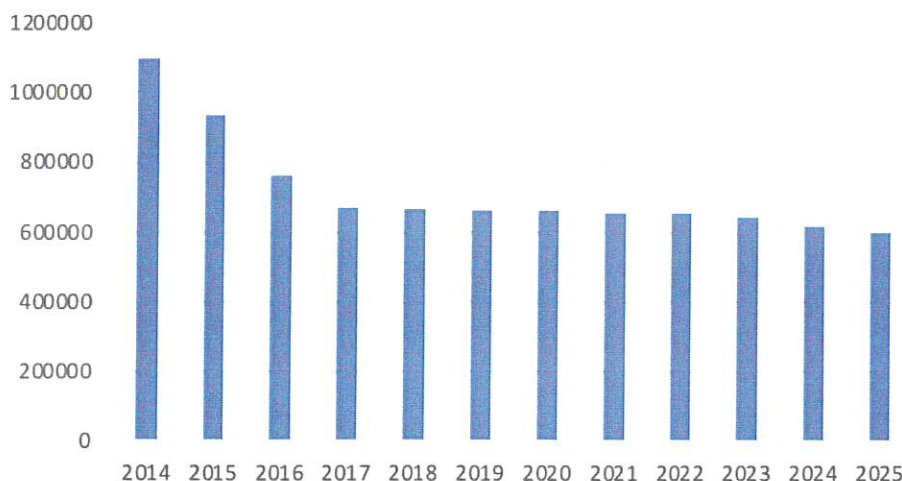
Les recettes de fonctionnement devraient évoluer de manière modérée en 2026

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation versée par l'État aux collectivités territoriales. Elle représente une ressource importante pour le financement des dépenses de fonctionnement des communes.

Depuis plusieurs années, la DGF connaît une évolution globalement contrainte, marquée par des périodes de baisse puis de stabilisation.

Après les diminutions significatives intervenues entre 2014 et 2017 dans le cadre de la participation des collectivités au redressement des finances publiques, le niveau global de la DGF a été stabilisé. Toutefois, cette stabilité doit être relativisée dans un contexte d'inflation, qui se traduit par une érosion progressive du pouvoir d'achat de cette ressource.

#### RECETTE DGF



#### Les contributions directes :

Les recettes fiscales locales constituent la principale ressource de la commune.

La revalorisation annuelle des bases fiscales, indexée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé, devrait générer une progression des bases fiscales, de 0.8 %.

La municipalité poursuivra sa politique de stabilité des taux d'imposition, afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages tout en maintenant les ressources nécessaires au financement des services publics locaux.

#### La fiscalité indirecte :

Certaines recettes demeurent par nature plus variables.

Les droits de mutation restent fortement dépendants de la dynamique du marché immobilier. Leur niveau d'inscription budgétaire devrait rester stable.

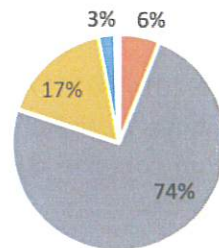
La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) constitue également une recette significative pour la collectivité. Son montant devrait également rester globalement stable.

La participation de la Communauté de Communes du Vallespir continuera de représenter une ressource importante pour la commune.

Elle se compose notamment, des attributions de compensation, liées aux transferts de compétences, dont le montant s'élève à 899 753 € pour le budget 2026. Ainsi que de la dotation de solidarité communautaire, pour 92 681 €

### Répartition des recettes réelles de fonctionnement

Titre du graphique



- 013-Atténuation de charges
- 70-Produits de services
- 73-Impôts et taxes
- 74-Dotations et participations
- 75-Autres produits de gestion
- 76-Produits financiers
- 77-Produits exceptionnels

## 2. LES DEPENSES

La commune poursuivra une gestion rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement.

L'objectif sera de contenir la progression des dépenses tout en garantissant la qualité des services rendus à la population.

Les principaux postes de dépenses concernent les charges de personnel, les charges à caractère général, et les subventions aux associations et organismes publics.

### Éléments relatifs à la rémunération du personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel représentent le principal poste de dépenses de fonctionnement.

La commune devra notamment intégrer plusieurs évolutions nationales ayant un impact direct sur la masse salariale, revalorisations statutaires, évolution des cotisations sociales, progression mécanique liée à l'ancienneté des agents (GVT).

La collectivité poursuivra néanmoins ses efforts pour maintenir un niveau maîtrisé de dépenses de personnel.

En 2025, les dépenses de personnel atteignent 5 113 247.95 € et sont en progression d'environ 6%. Elles représentent 51.63 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La commune absorbera à nouveau l'augmentation des cotisations patronales de CNRACL de 3 points, pour environ 70 000 €.

Au vu de ces éléments, les dépenses de personnel seront inscrites au budget 2026, pour un montant de 5 200 000 €.

### Les charges à caractère général (chapitre 011) :

L'objectif est de contenir les charges à caractère général, tout en préservant le niveau de qualité des prestations. Ces dépenses sont indispensables au bon fonctionnement des services.

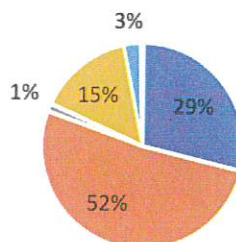
Pour l'exercice 2025, le chapitre 011, charges à caractère général est arrêté à 2 857 155.81 €, contre 2 772 374.81 € en 2024, soit 3% d'augmentation.

Cette progression est notamment liée, à l'achat des denrées alimentaires, qui constitue une nouvelle dépense depuis le transfert du SIS en 2024.

Les dépenses d'eau et d'énergie continuent de progresser et constituent une hausse d'environ 7%, par rapport à 2024.

### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

Titre du graphique



- 011-Charges à caractère général
- 012-Charges de personnel
- 014-Atténuation de produits
- 65-Autres charges
- 66-Charges financières
- 67-Charges exceptionnelles
- 68- Dépréciations et provisions

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2025	Estimation BP 2026	Variation
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 857 202,00	3 140 258,00	283 056,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	5 115 000,00	5 200 000,00	85 000,00
Chapitre 014 - Atténuations de produits	127 400,00	126 900,00	- 500,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1487 600,00	1 499 800,59	12 200,59
Chapitre 66 - Charges financières	284 430,00	292 290,41	7 860,41
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	10 000,00	10 000,00	-
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op.Réelles)	25 000,00	-	- 25 000,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues			-
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	600 000,00	650 000,00	50 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	500 000,00	300 000,00	- 200 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 006 632,00</b>	<b>11 219 249,00</b>	<b>212 617,00</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2025	Estimation BP 2026	Variation
Chapitre 013 - Atténuations de charges	90 000,00	20 000,00	- 70 000,00
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	536 000,00	649 000,00	113 000,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	8 185 973,00	8 281 311,00	95 338,00
Chapitre 74 - Dotations et participations	1 763 250,00	1 846 601,00	83 351,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	260 000,00	242 337,00	- 17 663,00
Chapitre 76 - Produits financiers			-
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	16 409,00	15 000,00	- 1 409,00
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op.Réelles)	25 000,00		- 25 000,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	130 000,00	165 000,00	35 000,00
Chapitre 002 - Excédent reporté N-1			-
<b>TOTAL</b>	<b>11 006 632,00</b>	<b>11 219 249,00</b>	<b>212 617,00</b>

**RATIOS**

	PREVISION CA 2025	PREVISION BP 2026
Remb Capital d'emprunt	805 494,66	756 490,27
Population	7763	7763
Dépenses réelles de fonctionnement	9 904 008,81	10 162 349,00
Recettes réelles de fonctionnement	10 929 932,20	11 054 086,00
Dépenses d'équipement	2 586 086,83	3 094 234,33
Encours de dette	7 924 285,79	
DGF	1 363 388,00	1 363 388,00
CHAPITRE 012 - Dépenses de personnel	5 113 247,95	5 200 000,00
Épargne brute prévisionnelle	1 025 923,39	

Population de référence INSEE au 01/01/2025 = 7763 Habitants		PREVISION CA 2025	PREVISION BP 2026
Dépenses réelles de fonctionnement/population	ratio 1	1 275,80	1 309,07
Recettes réelles de fonctionnement/population	ratio 2	1 407,95	1 423,95
Dépenses d'équipement brut/population	ratio 3	333,13	398,59
Encours de dette/population	ratio 4	1 020,78	-
DGF/poulation	ratio 5	175,63	175,63
Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	ratio 6	51,63	51,17
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionne	ratio 7	97,98	98,78
Taux d'épargne brute (Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement)	ratio 8	9,39	-
Taux d'épargne nette ((Epargne brute-remboursement annuel de la dette en capital)/recettes réelles de fonctionne	ratio 9	2,02	6,84
Encours de dette/Recettes réelles de fonctionnement	ratio 10	72,50	-
Capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute)	ratio 11	7,72	

### III- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET LA CHARGE DE LA DETTE

#### A- LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement 2026 se structure autour de plusieurs axes majeurs. Une part importante des crédits d'investissement est consacrée à l'entretien et à l'amélioration du patrimoine communal.

Ces opérations concernent notamment :

- L'entretien des bâtiments communaux ;
- La modernisation des équipements municipaux ;
- Le renouvellement du matériel technique et du mobilier.

Le programme d'investissement prévoit notamment l'acquisition de matériel et d'équipements nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

Ces investissements contribuent à améliorer l'efficacité des services publics et à garantir la continuité du service rendu à la population.

Parallèlement, la commune poursuit ses efforts en matière d'aménagement et d'entretien des espaces publics, notamment à travers un programme significatif de travaux de voirie

Ces interventions concernent en premier lieu la réfection de chaussées particulièrement dégradées, notamment rue du docteur Ey, route des hauts de Céret et rue de Saint-Ferréol.



Des travaux de reprise de cheminements piétons sont également programmés, avec la réfection de trottoirs en béton désactivé sur la route de Llauro et dans le quartier saint-michel.

Par ailleurs, la commune prévoit la réhabilitation du parking du pont du diable, comprenant la reprise du revêtement en stabilisé, ainsi que la réfection de la rampe d'accès en béton de cet équipement.

Le programme comprend aussi le réaménagement de la rue des Portelles, avec un traitement en pavés, accompagné de la réhabilitation des conduites d'eaux usées, dans une logique d'intervention coordonnée sur les réseaux et les espaces de surface.

Enfin, une opération plus globale est envisagée au niveau de la fontaine d'amour, avec l'aménagement de la voirie et la mise en valeur du site. Cette intervention comprendra notamment la réhabilitation de la fontaine, le réaménagement de l'espace vert, ainsi que l'embellissement de la ruelle, à travers l'enfouissement des lignes électriques, la réfection des revêtements et l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales.

Dans leur ensemble, ces travaux participent à une stratégie d'entretien du patrimoine communal, de sécurisation des déplacements et d'amélioration durable de la qualité urbaine.

En continuité des travaux d'aménagement de l'avenue de Clemenceau, la commune prévoit le réaménagement de la placette située à l'emplacement des anciens locaux de la police municipale, à la suite de leur démolition. Cette opération fera l'objet d'un avenant aux travaux de l'avenue de Clemenceau.

L'objectif est de transformer cet espace en une placette qualitative et paysagée, en cohérence avec les aménagements déjà réalisés sur l'avenue. Le projet prévoit la création d'un lieu de vie arboré, traité en pavement de pierre naturelle, afin de renforcer l'attractivité et la qualité patrimoniale du site.

Le réaménagement comprendra également une reprise des façades en périphérie immédiate, avec un traitement en pierre cote musée et un enduit cote habitation, de manière à assurer une intégration harmonieuse de l'ensemble.

La placette sera enfin structurée en deux espaces distincts par la mise en place d'une clôture ajourée et discrète, permettant de préserver la continuité visuelle du site tout en dégagant un espace de repos réservé au personnel du pôle culturel communal.

Cette opération contribuera ainsi à requalifier un secteur stratégique du centre urbain, en créant un espace public à la fois fonctionnel, qualitatif et cohérent avec les aménagements récents de l'avenue de Clemenceau.





### **AMELIORATION DU BATI DES GROUPES SCOLAIRES**

Plusieurs interventions sont envisagées afin de répondre aux enjeux de confort, de sécurité et d'adaptation aux évolutions climatiques afin de favoriser le confort et les conditions d'accueil dans les groupes scolaires de la commune.

Les actions projetées visent notamment à améliorer le bien-être des élèves et des équipes éducatives, en particulier face aux épisodes de chaleur de plus en plus fréquents. À ce titre, différentes solutions seront progressivement mises en œuvre : installation de films solaires, grilles anti-effractions pour aérations nocturnes, déploiement de systèmes de climatisation ciblés (dortoirs, cantines, salles de motricité).

Par ailleurs, des travaux d'entretien et de rénovation seront engagés : réfection des peintures, amélioration de l'étanchéité de certaines toitures, notamment celles des préaux, et réfection de certains sols souples. Des opérations de relamping LED seront également engagées afin d'optimiser l'éclairage tout en réduisant la consommation énergétique.

Enfin, un effort particulier sera consacré au renouvellement des équipements, notamment en restauration scolaire et en mobilier, afin d'adapter les espaces aux usages et aux besoins actuels.

Dans l'attente de la programmation et de la réalisation de différents travaux plus conséquent qui font actuellement l'objet d'une étude de réhabilitation des différents groupes scolaires, ces interventions progressives budgétisées à hauteur de 215 000 euros permettront d'apporter des améliorations concrètes, tout en inscrivant l'action de la collectivité dans une démarche globale de modernisation et de transition.

### **PARC DU CHÂTEAU D'AUBIRY**

Le projet de continuité de l'aménagement du parc Aubiry s'inscrit dans une démarche globale visant à renforcer les usages, améliorer la qualité paysagère et adapter le site aux enjeux environnementaux.

À ce titre, une enveloppe budgétaire de 200 000 € est envisagée afin de transformer cet espace en un parc vivant, fonctionnel et pleinement approprié par les habitants.

Les principales orientations d'aménagement sont les suivantes :

- Modernisation de l'éclairage public, incluant l'enfouissement de l'esthétique du site
- Poursuite du travail de structuration des allées, afin de faciliter les circulations, améliorer l'accessibilité et organiser les différents usages du parc ;
- Installation de jeux pour enfants, permettant de développer l'attractivité familiale du site ;
- Programme de plantations d'arbres, en cohérence avec les enjeux liés au changement climatique (choix d'essences adaptées, renforcement de l'ombrage, biodiversité) ;
- Réhabilitation du patrimoine existant, notamment la passerelle, afin de préserver et valoriser les éléments structurants du parc ;
- Implantation de sanitaires pérennes, répondant aux besoins des usagers dans une logique de confort et de durabilité ;
- Déplacement du transformateur électrique

Ces actions s'inscrivent dans les orientations du plan de gestion et visent à faire du parc un véritable lieu de vie, de rencontre et de détente, en phase avec les attentes des habitants et les enjeux environnementaux actuels.

Dans le cadre de la modernisation du poste source ENEDIS sur le territoire communal, un projet de dévoiement de la voie verte est rendu nécessaire du fait de l'extension de l'emprise de l'équipement électrique. Cette opération concerne à la fois le déplacement de la voie verte sur environ 90 mètres ainsi que l'adaptation des réseaux associés, notamment les réseaux d'eau potable et pluviaux.

Les travaux comprennent ainsi des interventions de génie civil (reprofilage et reconstitution de la voie) ainsi que le déplacement des réseaux humides. L'opération est conduite sous maîtrise d'ouvrage de la commune, dans le cadre d'un transfert de maîtrise d'ouvrage, et fait l'objet d'un accompagnement par un maître d'œuvre.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à environ 421 000 € TTC (montant estimé par le maître d'œuvre).

Il est toutefois important de préciser que cette opération est financièrement neutre pour la commune : l'intégralité des dépenses engagées (travaux et maîtrise d'œuvre) est entièrement remboursée par ENEDIS, formalisé par une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

La commune intervient ainsi en qualité de maître d'ouvrage « intermédiaire », ENEDIS ne pouvant juridiquement assurer directement la conduite de cette opération qui ne relève pas de sa compétence

Le financement des investissements repose sur plusieurs ressources. La commune mobilise notamment son épargne brute issue de la section de fonctionnement, les subventions d'investissement provenant de l'état et des partenaires institutionnels, Le fonds de compensation de la tva (fctva), Le recours éventuel à l'emprunt pour financer certains projets structurants.

La stratégie financière de la commune vise à maintenir un équilibre entre le niveau d'investissement et la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Cette approche permet de préserver la soutenabilité financière du budget communal tout en poursuivant les investissements nécessaires au développement du territoire.

La programmation des investissements s'inscrit dans une vision pluriannuelle afin de garantir la cohérence et la soutenabilité financière des projets engagés par la commune.

La collectivité poursuivra ainsi ses investissements dans les années à venir tout en veillant à maintenir un niveau d'endettement maîtrisé.

L'objectif est de concilier le maintien d'un niveau d'équipement adapté aux besoins de la population, la préservation des équilibres financiers de la commune.

DEPENSES INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2025 avec reports	Estimation BP 2026 hors	Variation
Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	5 000,00	5 000,00	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	819 662,00	762 000,00	- 57 662,00
Chapitres d'équipements (20, 21, 23 avec reports )			-
Opération 400 - Restructuration patrimoine immobilier	346 242,00	486 420,66	
Opération 401 - Aménagements urbains et voiries	2 104 648,31	864 571,00	
Opération 402 - Population urbanisme social et santé	478 391,20	221 243,00	
Opération 403 - Pôle scolaire et sportif	714 783,80	754 894,00	
Opération 404 - Espaces verts propreté urbaine	162 260,00	179 460,00	17 200,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	12 000,00		- 12 000,00
Chapitre 020 - Dépenses imprévues			-
Chapitres 040 - Opérations d'ordre de section à section	130 000,00	165 000,00	35 000,00
Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	100 000,00	525 000,00	425 000,00
Chapitre 204 - Autres reversements			
Chapitre 4581 - Poste source Enedis	100 000,00	421 000,00	321 000,00
Reports 2025		587 645,67	
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	942 431,69	1 091 122,67	148 690,98
<b>TOTAL</b>	<b>5 915 419,00</b>	<b>6 063 357,00</b>	

RECETTES INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2025 avec reports	Estimation BP 2026 hors	Variation
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	500 000,00	300 000,00	- 200 000,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	600 000,00	650 000,00	50 000,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	1 201 549,71	1 309 228,39	107 678,68
Chapitre 13 - Subventions d'investissement			-
Opération 400 - Restructuration patrimoine immobilier	153 896,83	142 500,00	- 11 396,83
Opération 401 - Aménagements urbains et voiries	1 108 107,23	140 613,47	- 967 493,76
Opération 402 - Population urbanisme social et santé	302 246,18	130 000,00	- 172 246,18
Opération 403 - Pôle scolaire et sportif	78 900,00	45 000,00	- 33 900,00
Opération 404 - Espaces verts propreté urbaine	27 280,00		- 27 280,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 012 000,00	1 200 000,00	188 000,00
Chapitre 024 - Cessions immobilières	831 439,05	630 000,00	- 201 439,05
Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	100 000,00	525 000,00	425 000,00
Chapitre 4581 - Poste source Enedis		421 000,00	421 000,00
Reports 2025		570 015,14	
Chapitre 001 - Excédent reporté N-1			-
<b>TOTAL</b>	<b>5 915 419,00</b>	<b>6 063 357,00</b>	

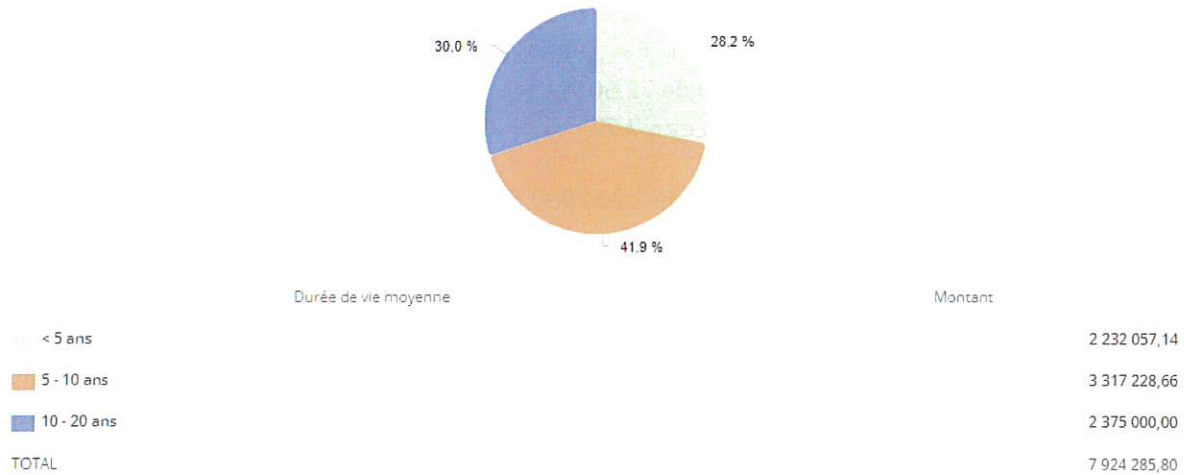
## B. L'ENDETTEMENT ET LA DURÉE DE DÉSENDETTEMENT

### 1. L'endettement

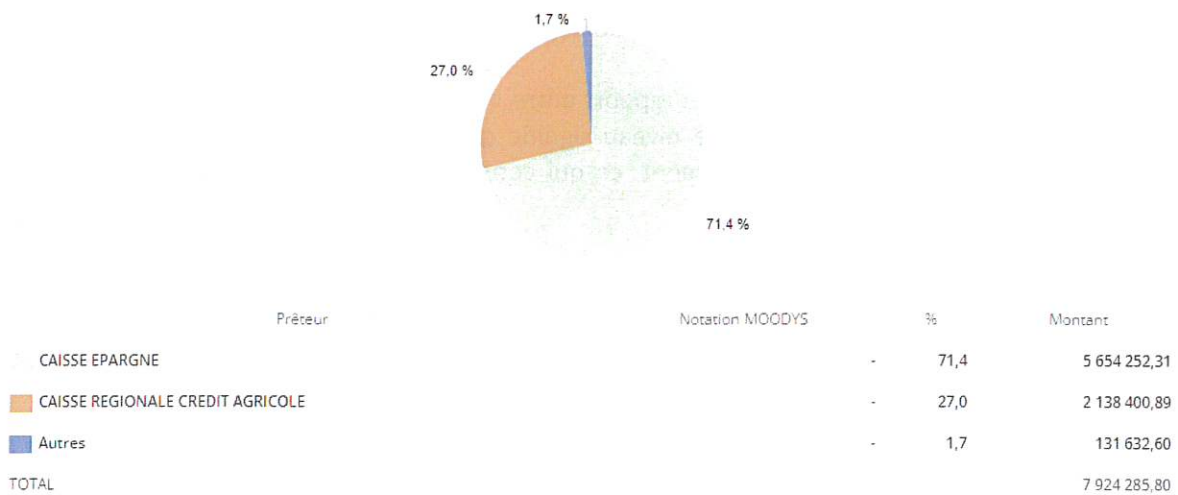
Comme indiqué en introduction, le présent Rapport d'Orientation Budgétaire doit présenter le besoin de financement annuel et la stratégie financière en matière d'emprunt.

L'encours de la dette s'établit au 31 décembre 2025 à 7 924 285 €, uniquement pour le budget principal.

Répartition par durée de vie moyenne



Prêteurs



### 2. L'extinction de la dette

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est l'occasion également de présenter les évolutions du profil de la dette, avec l'extinction des contrats de prêt arrivant à maturité et les prévisions des nouveaux financements sur l'exercice à venir. Le graphique suivant illustre le rythme auquel la dette communale s'éteindrait sans emprunt nouveau.



Au 31 décembre 2025, les ratios d'endettement du budget principal

- Dette par habitant de 1020.78€
- Taux d'endettement (Dette / RRF) de 72.50 %
- Ratio de désendettement en années = 7.72

En 2026, un emprunt sera prévu à hauteur de 1 200 000 €.

Exercice	Catégorie	Encours 01/01	Annuité	Intérêts	Capital		Encours 31/12
					Amortissement	Solde	
2026		7 924 285,80	958 346,27	201 856,01	756 490,26	958 346,27	7 167 795,54
2026	1641-EMPRUNTS EN EURO	7 924 285,80	958 346,27	201 856,01	756 490,26	958 346,27	7 167 795,54

L'endettement de la commune met en évidence une situation financière globalement maîtrisée. L'encours de dette représente 1 020,78 € par habitant, ce qui situe la commune dans des niveaux cohérents avec les collectivités de même strate démographique.

Le ratio d'endettement, correspondant au rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement, s'établit à 72 %. Ce niveau signifie que l'encours de dette représente moins d'une année de recettes de fonctionnement, ce qui constitue un niveau généralement considéré comme soutenable.

La capacité de désendettement constitue un indicateur central d'analyse financière. Elle mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette si la commune y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

Pour la commune, ce ratio s'établit à 7,72 années et traduit une situation financière saine.

En effet, les seuils d'analyse généralement retenus sont les suivants :

- Inférieur à 8 ans : situation très satisfaisante
- Entre 8 et 12 ans : situation maîtrisée
- Au-delà de 12 ans : niveau de vigilance

La commune conserve ainsi des marges de manœuvre en matière de recours à l'emprunt, dans un cadre maîtrisé

## IV. LES BUDGETS ANNEXES ET LA VISION CONSOLIDÉE

### A- Rationalisation des budgets annexes

La commune dispose de plusieurs budgets annexes permettant d'isoler certaines activités spécifiques.

Dans un souci de simplification et d'optimisation de la gestion financière, une réflexion a été engagée, ainsi, au terme de l'exercice 2026, trois budgets annexes seront clôturés, le budget des pompes funèbres, le budget du musée, le budget du camping.

Cette évolution vise à améliorer la lisibilité budgétaire et à renforcer le pilotage financier global de la collectivité.

### B- Approche consolidée des finances communales

Au-delà de l'analyse du seul budget principal, la commune s'inscrit dans une démarche de lecture consolidée de ses finances.

Cette approche consiste à regrouper l'ensemble des budgets afin d'apprécier, la capacité financière globale, le niveau réel d'épargne, la soutenabilité de l'endettement.

### C- L'épargne brute consolidée

Au titre de l'exercice 2025, l'analyse consolidée fait apparaître une épargne brute globale de 1 402 524,41 €.

Cette épargne repose majoritairement sur le budget principal (1 025 923,39 €), mais également sur la contribution de plusieurs budgets annexes, notamment :

- La gendarmerie : 207 478,46 € ;
- L'assainissement : 101 127,44 € ;
- La résidence administrative : 69 938,12 €.

À l'inverse, certains budgets présentent une épargne négative, notamment :

- Le camping : -11 456,52 € ;
- Les pompes funèbres : -1 157,39 €.

Ces éléments confortent la démarche de rationalisation engagée sur les budgets annexes.

Cette lecture consolidée permet de mettre en évidence une capacité d'autofinancement réelle supérieure à celle observée sur le seul budget principal.

### D- Une vision globale de l'endettement

L'encours de dette consolidé de la commune s'élève à 11 639 485 €.

Rapporté à l'épargne brute consolidée, la capacité de désendettement s'établit à 8,30 années.

Ce niveau demeure maîtrisé et se situe dans une zone intermédiaire jugée satisfaisante pour les collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 066-216600494-20260408-DCM642026-DE



Cette approche globale constitue un outil d'aide à la décision essentielle, permettant de sécuriser la trajectoire financière de la commune et de garantir la soutenabilité de ses projets d'investissement.